

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CLH

Centre Local du Handicap



2020



CE PROJET EST COFINANÇÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 Historique

La mise en place d'une politique handicap s'est inscrit comme une action nécessaire à l'échelle de Mauges Communauté.

Le CLIC de Mauges Communauté a mené une expérimentation entre mai 2016 et avril 2017. Les coordinatrices ont reçu une formation de trois jours par la MDA. L'objectif était d'informer, conseiller, orienter et accompagner la population en situation de handicap de plus de 20 ans dans ses démarches administratives. Après un an d'expérimentation, le Département de Maine et Loire y a mis fin.

Également, porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et Mauges Communauté, le Contrat Local de Santé (CLS) concrétise une réflexion partagée sur l'offre de santé du territoire et sur les projets d'avenir.

À partir d'un état des lieux, Mauges Communauté s'est engagée sur 25 actions pour apporter des réponses aux besoins du territoire, suivant 4 axes :

- Prévention, promotion de la santé et environnement (ex : promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique) ;
- Accès aux soins, offre de santé et projet de santé du territoire (ex : création de maisons de santé pluridisciplinaires) ;
- Parcours – personnes âgées, personnes en situation de handicap et publics spécifiques ;
- Suivi et évaluation du CLS.

Le diagnostic du Contrat Local de Santé a mis en évidence la complexité et les ruptures dans le parcours des personnes en situation de handicap.

Pour répondre à cette problématique et déçus par la non-continuité de l'accueil des personnes en situation de handicap par le CLIC au terme de l'expérimentation, les membres de la Commission Action Sociale Santé ont proposé, la mise en place d'un service susceptible de soutenir la population concernée dans les démarches. C'est ainsi, que le Centre Local du Handicap a ouvert le 1^{er} juillet 2018. Une coordinatrice du CLIC a été nommée Référent handicap à temps plein.

Le référent handicap a pris une disponibilité d'un an, en septembre 2020. Un recrutement a été effectué pour assurer son remplacement à compter du 17/09/2020. Le recrutement a été axé sur un profil ayant une formation Conseiller en insertion professionnelle pour répondre à une demande croissante autour de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

1.2 Rappel du support juridique du CLIC

En sa qualité de maître d'ouvrage, l'agglomération Mauges Communauté assure le suivi administratif et financier du dispositif. Elle veille de manière plus générale au respect de la mise en place, la conduite et l'évaluation des actions du CLH.

Monsieur Didier HUCHON est le président de l'agglomération de Mauges Communauté.

Madame Aline BRAY est vice-présidente en charge du Pôle Solidarités et Animations Territoriales et assure la présidence de la commission solidarités-santé.

Le CLH est rattaché au service Solidarités-santé de Mauges Communauté.

1.3 Rappel des missions du CLH

La finalité que s'est donné le CLH de Mauges Communauté est d'améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap en devenant un acteur clairement identifié. Pour cela, plusieurs orientations ont été déterminées.

1.3.1 Poursuite de la diffusion d'une communication spécifique sur l'existence et la localisation du CLH

En 2018, l'objectif principal du CLH était de rendre identifiable le service par l'ensemble de la population. Pour cela, le CLH a mis en œuvre une communication spécifique sur son existence mais également sur sa localisation. Cet élément est en effet déterminant pour la reconnaissance et la légitimité de son existence.

Les différents supports ont été largement diffusés à l'ensemble des partenaires du secteur du handicap et les structures en contact avec les usagers (mairies, services aide à domicile, soins, établissements de santé...). Le service a également poursuivi la communication à l'aide de parutions d'articles dans les bulletins municipaux, les bulletins des communes et des centres sociaux.

Le CLH est une activité du service Solidarités-Santé de Mauges Communauté. Dès lors que le service est présenté dans une instance ou auprès de partenaires, les trois activités sont présentées (CLIC, Centre Local du Handicap et Contrat Local de santé). Ainsi, la communication est élargie et intensifiée.

1.3.2. Assurer les missions d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux familles.

Information en direction des personnes en situation de handicap et des familles

Le CLH de Mauges Communauté est en première intention dédié aux usagers, c'est-à-dire à toutes les personnes en situation de handicap de la zone concernée, de moins de 60 ans.

Dispositif de proximité, il concourt à ce que chaque demande trouve une réponse.

C'est lors du premier contact avec le personnel du CLH que l'image de celui-ci va se créer et se véhiculer. Le CLH de Mauges Communauté propose donc un accueil physique et téléphonique permettant d'assurer une écoute et de clarifier les demandes.

Le référent handicap reçoit les usagers, sur rendez-vous, sur le site de Mauges Communauté et dans des lieux de permanence sur chaque commune à raison d'une demi-journée tous les

mois. Des visites au domicile sont également proposées pour répondre à la problématique de mobilité de certains usagers.

La permanence téléphonique est assurée tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, sauf le mardi matin dédié à la réunion d'équipe.

Le CLH offre une information neutre, individuelle dans tous les domaines qui concernent la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Ces informations peuvent être d'ordre administratif ou juridique. Elles concernent les services de soutien à domicile (aide à domicile, soin...), les prestations sociales, les établissements d'hébergement, les services de l'habitat, les mesures de protection juridique, mais aussi l'emploi, la scolarisation, les activités de loisirs, les associations... Cependant, la structure n'intervient pas à la place des acteurs de terrain mais au contraire oriente dans un premier temps. Elle assure un accompagnement si besoin et aide à la constitution du formulaire MDPH.

➤ Aide aux aidants

Le CLH souhaite continuer à être identifié comme un « lieu ressource » afin de répondre aux demandes des familles, faciliter leurs démarches et parfois même les amener à prendre du recul au regard de la situation de leur parent en situation de handicap.

En effet, le handicap (inné ou acquis) modifie les relations familiales et amicales et créé la relation entre aidant et aidé. L'aidant est souvent le maillon indispensable au maintien à domicile du conjoint, de l'enfant ou du parent. Il est mobilisé 24h/24 et souvent s'épuise. Le soutenir, l'aider dans ses démarches administratives, lui proposer des services va lui permettre de trouver un sas de répit, essentiel au soutien à domicile.

Le CLH contribue donc à faire émerger des actions pour offrir aux familles une meilleure information, faciliter la mise en place des aides nécessaires et rechercher les solutions les plus appropriées à chacune des situations en concertation avec la personne en situation de handicap.

En 2016, le CLIC s'est engagé dans un co-pilotage avec l'UDAF de Maine-et-Loire pour coordonner les actions réalisées à l'attention des aidants du territoire de Mauges communauté. Depuis la création du centre local du handicap, le comité local des aidants est ouvert aux aidants de personnes en situation de handicap.

Information en direction des acteurs de terrain

En seconde intention, le CLH est dédié à tous les acteurs et professionnels intervenant dans le champ du handicap. Il contribue à améliorer l'inter connaissance entre les professionnels.

Mauges Communauté bénéficie de services et dispositifs ressources, qui souhaitent faire connaître leurs activités et se connaître pour travailler ensemble. Le CLH doit veiller à la mise en relation de chaque acteur et à leur complémentarité dans la réponse donnée aux habitants de Mauges Communauté dans leur parcours de vie.

Le CLH de Mauges Communauté apporte également son soutien aux professionnels en se plaçant comme lieu d'écoute, et en suscitant des réflexions qui associent les professionnels.

A l'initiative du CLIC, des cellules de concertation avec les professionnels sont organisées à l'échelle de chaque commune, deux à trois fois par an, selon les territoires et les attentes des professionnels. Elles ont pour objectif d'échanger sur la situation des usagers accompagnés et de transmettre aux acteurs du territoire l'actualité des services et des nouvelles procédures. Le CLH, est convié à cette instance partenariale.

Afin de mobiliser les professionnels à travailler en collaboration avec le CLH et à venir s'installer sur le territoire de Mauges Communauté, l'équipe du Service Solidarité-Santé s'investit dès la formation des futurs professionnels. Ainsi, une coordinatrice du CLIC a présenté le service solidarités-santé à quatre reprises lors des cours à la faculté de médecine d'Angers auprès des internes de médecines générales. De la même façon, une intervention s'est tenue auprès des élèves infirmiers de l'IFSO, à Beaupréau en Mauges. Treize heures dans l'année sont consacrées à cette approche qui est indispensable pour pallier aux difficultés de recrutement des professionnels médicaux et médico-sociaux.

Le référent handicap, a quant à lui représenté l'ensemble des services Solidarité-Santé à plusieurs reprises comme au groupe de travail de la MAIA sur l'interconnaissance Géronto-Handicap et dans le groupe de travail dédié à l'évènement SOli'Mauges.

Information en direction des élus

Le CLH souhaite favoriser les relations entre les élus et les professionnels. Acteur de terrain, il a un rôle d'observatoire. Il permet donc de remonter les manques, les besoins et les attentes recensés sur le terrain. Il formule des propositions adaptées au territoire et élaborées avec les personnes concernées. Le CLH informe les élus des expériences en cours sur le territoire ou autres initiatives. Cet éclairage apporte des éléments nécessaires à la prise de décision des élus dans le cadre de la politique handicap.

En conclusion, le CLH, en appui avec le CLIC, doit assurer une veille informative. Il centralise et veille à mettre à jour régulièrement l'ensemble des données relatives aux moyens et services à disposition des personnes en situation de handicap sur le territoire. Pour ce faire, il questionne régulièrement les services, les mairies, les établissements d'hébergement... sur l'évolution et le développement des prestations, les tarifs, ...et actualise les données des fiches techniques du site internet.

1.3.3 Assurer les missions d'analyse globale des besoins, proposition, suivi et adaptation d'un plan d'aide personnalisé

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le CLH assure auprès des personnes en situation de handicap qui le demandent les missions d'analyse globale des besoins, propose un plan de compensation. Il s'investit dans la mise en place des plans de compensation, la prise en charge des suivis et l'évaluation régulière des situations les plus fragiles. Il aide ainsi à la constitution des dossiers de prise en charge financière. Pour les situations de maintien à domicile, les missions du CLH sont identiques à celles du CLIC de niveau 3. Il coordonne les interventions des acteurs du secteur du handicap (SSIAD, services d'aide à domicile, services de transport...) Quel que soit le niveau, le CLH tend à s'inscrire dans une approche globale du handicap.

1.3.4 Tenir un rôle de développement social local

Dès le premier comité partenarial du handicap, les acteurs du secteur se sont inscrits dans une démarche de construction collaborative à des groupes de travail thématiques autour de trois thématiques :

- L'enfance et la jeunesse ;
- L'emploi et l'insertion ;
- L'adulte et le vieillissement.

Pour certains groupes, l'affluence a été forte. Ainsi des groupes se sont divisés afin de proposer des travaux en groupe restreint et constructif.

1.4 Territoire d'intervention

Situé à une trentaine de minutes des centres urbains de Nantes et Angers, le territoire d'intervention du CLH de Mauges Communauté s'étend sur 1 500 km² c'est-à-dire sur 64 communes déléguées regroupées en 6 communes : Orée d'Anjou, Montrevault-sur-Evre, Beaupréau-en- Mauges, Chemillé-en-Anjou, Sèvremoine et Mauges-sur-Loire.

- La commune d'Orée d'Anjou se compose de 9 communes déléguées : Bouzillé, Champtoceaux, Drain, Landemont, Liré, Saint-Christophe-la-Couperie, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Sauveur-de-Landemont et La Varenne.
- La commune de Montrevault-sur-Evre regroupe 11 communes : La Boissière-sur-Èvre, Chaudron en Mauges, La Chaussaire, Le Fief-Sauvin, Le Fuilet, Montrevault, Le Puiset-Doré, Saint-Pierre-Montlimart, Saint-Quentin-en-Mauges, Saint Rémy en Mauges et La Salle et Chapelle Aubry.
- La commune de Beaupréau-en- Mauges réunit les communes d'Andrezé, Beaupréau, La Chapelle-du-Genêt, Gesté, Jallais, La Jubaudière, Le Pin-en-Mauges, La Poitevinière, Saint-Philbert-en-Mauges et Villedieu-la-Blouère.
- La commune de Chemillé-en-Anjou se compose de 13 communes. Il s'agit de La Chapelle-Rousselain, Cossé-d'Anjou, La Jumellière, Chemillé-Melay, Neuvy-en-Mauges, Sainte-Christine, Saint-Georges-des-Gardes, Saint-Lézin, La Salle-de-Vihiers, La Tourlandry ainsi que Chanzeaux et Valanjou.
- La commune Sèvremoine se compose des communes du Longeron, La Renaudière, Roussay, Saint-André-de-la-Marche, Saint-Macaire-en-Mauges, Torfou, Tillières, Saint-Crespin-sur-Moine, Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine.
- La commune de Mauges sur Loire réunit Le Marillais, la Chapelle Saint Florent, Saint Florent le Vieil, Botz en Mauges, Beausse, Saint Laurent du Mottay, Le Mesnil en Vallée, Montjean sur Loire, La Pommeraye, Bourgneuf en Mauges et St Laurent de La Plaine.

1.5 Caractéristiques de la population

Communes	Population totale
Beaupréau-en-Mauges	23 228
Chemillé-en-Anjou	21 392
Mauges-sur-Loire	18 284
Montrevault-sur-Èvre	15 859
Orée d'Anjou	16 413
Sèvremoine	25 414
Total	120 590

Le dernier recensement INSEE a été mis à jour au 1er janvier 2017. Mauges communauté compte 120 590 habitants. (base de données Population - Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2021)

1.6 Pilotage de l'activité

1.6.1 Composition de la Commission Solidarités-santé

Le CLH est piloté par la Commission Solidarités-Santé de Mauges Communauté. Elle se réunit chaque mois. Le nombre d'élus locaux a diminué sur notre territoire lors des dernières élections municipales du printemps 2020. Dorénavant, la Commission est composée de trois à quatre élus de chaque commune. Madame Aline BRAY a été nommée Vice-Présidente.

1.6.2 Rôle de la commission

Cette commission participe à l'évaluation régulière du service CLH afin de déterminer si les objectifs sont bien atteints et s'il n'est pas nécessaire de recentrer l'action du service. Elle soutient les actions collectives. Elle tient compte des observations du référent handicap pour conduire une politique handicap du territoire.

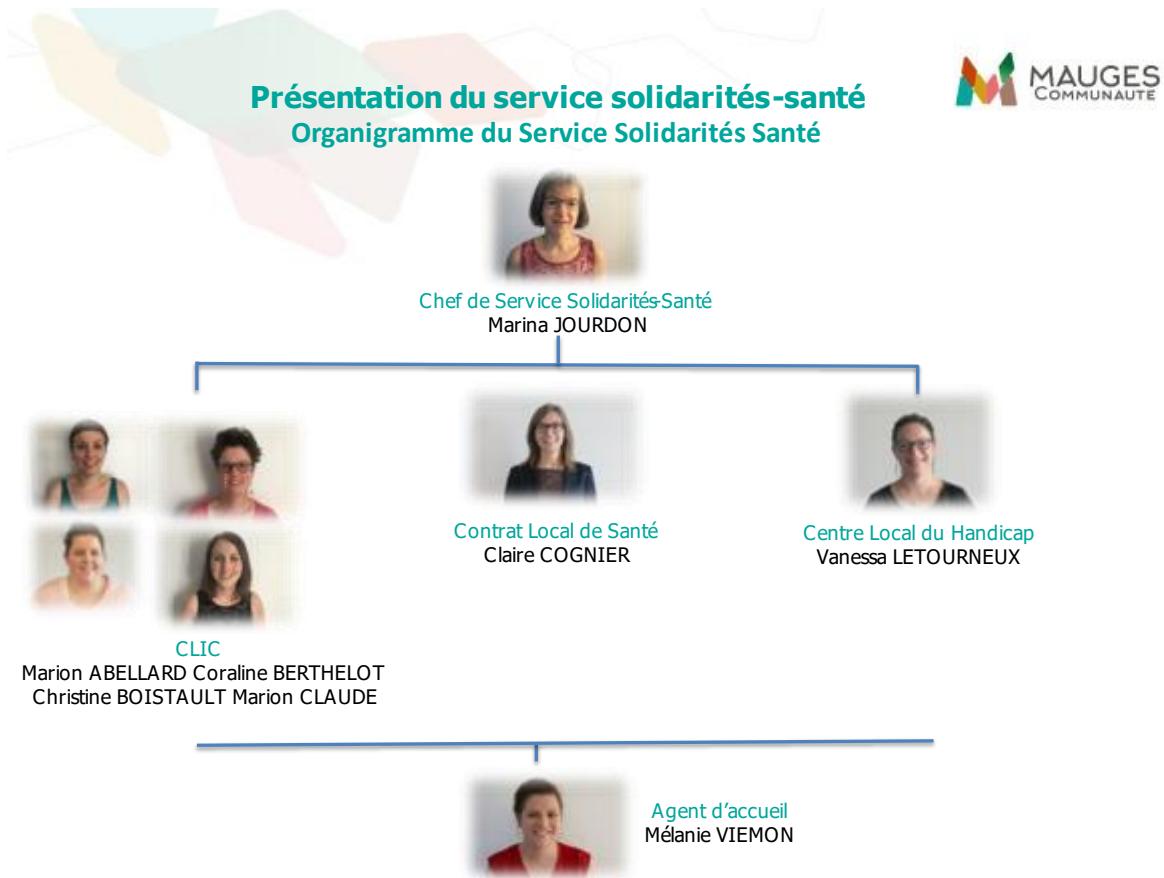
En 2020, la Commission Solidarités-santé s'est six fois. Le confinement et les élections n'ont pas permis la tenue des commissions pendant le printemps et l'été 2020.

1.6.3 Fonctionnement

La cheffe de service rencontre toutes les semaines la Présidente de la Commission Solidarités-Santé afin d'assurer un suivi régulier de l'activité. Ensemble, ils définissent l'ordre du jour et organisent la commission Solidarités-Santé.

La cheffe de service doit assurer le pilotage du service et la gestion du personnel sous sa hiérarchie.

Le référent handicap est présent à cette commission selon les sujets à l'ordre du jour en lien avec son activité. Sur l'année 2020, le référent handicap n'a pas participé aux commissions.



L'équipe du service solidarités-santé se réunit tous les mardis. Elle participe à différentes instances, réunions. Le tableau suivant représente le suivi de ces réunions liées au fonctionnement du service.

Réunions	En journée	En soirée	Temps de préparation	Compte rendu	Total temps passé
Commissions		2hx6	2hx6	3hx6	42h
Journée d'étude interne (analyse de la pratique)	3h x 3 séances				9h
Représentation du CLH dans les instances	<p>Rencontres partenaires 42h :</p> <ul style="list-style-type: none"> - médecins, - résidence vis l'âge, - Maison Rochas, - Ariane épilepsie, - FMH, - APF, - ESAT, - PE, - réunions interstructures, <p>Groupes de Travail partenaires : 10h</p>		8h (préparation support/ lecture des documents...)		60h
Formation du personnel	« handicap et orientation dans le secteur médico-social » 1h				1h
Participation à des temps d'information/ Assemblées Générales	La Cité : résidence de La Blottière				2h
Réunion d'équipe	35 séances x 3h				105h

1.7 Organisation administrative

1.7.1 Locaux : description sommaire, implantation.

Le CLH est situé rue Robert Schuman - la Loge, dans les locaux de Mauges Communauté à Beaupréau - Beaupréau en Mauges. Un bureau est mis à disposition du CLH ainsi que de deux salles de pour l'accueil des usagers, les rencontres partenaires et réunions des groupes de travail initiés par le CLH.

Le bureau du CLH est accessible pour les personnes à mobilité réduite mais le local ne garantit pas la confidentialité des échanges.

Un parking facilite le stationnement.

Les permanences sur chaque commune nouvelle sont proposées avec des locaux accessibles mises à disposition par les communes nouvelles ou les centres sociaux. Seul le local d'accueil de Sèvremoine reste difficile à localiser et questionne sur la mise en sécurité du référent handicap (isolement et pas de système d'alerte à distance).

1.7.2 Matériel : informatique, logiciels, téléphonie.

La référente handicap dispose d'un ordinateur permettant l'accès au réseau Internet.

Le poste est équipé du logiciel LOGICLIC de la société DICSIT. La nouvelle version, e-logiclic, a été installée en janvier 2019. Ce logiciel permet :

- L'enregistrement et le suivi des démarches auprès des usagers ;
- L'élaboration de statistiques pour mesurer l'activité du CLH ;
- L'accès aux données à distance.

La référente handicap est équipée d'un ordinateur portable afin de faciliter les démarches au domicile de l'usager. Elle dispose également d'un téléphone portable et d'un abonnement qui permet d'avoir le réseau 4G.

1.7.3 Heures d'ouverture au public (téléphonique et physique)

Une assistante de coordination, à 50% de temps, assure une permanence présentielle et téléphonique le matin. Les coordinatrices du CLIC et la référente handicap se répartissent celles des après-midis.

L'accueil du public est assuré les lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ; le mardi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Le mardi matin est réservé à la réunion d'équipe.

1.7.4 Déplacements = nombre de kilomètres parcourus

6216 km ont été parcourus en 2020 par la référente handicap. Sachant qu'il faut une heure pour parcourir 60 kms, le temps de déplacement représente près de 104h pour l'année.

1.7.5 Détail des effectifs au 31/12/2020

Nom	Fonction	Niveau de formation	Date d'arrivée	Temps de travail en ETP
Vanessa LETOURNEUX	Référent handicap	Conseillère en insertion professionnelle et en développement local	21/09/2020	1

Marina JOURDON est la cheffe du service solidarités-santé et dispose de 30% de son temps dédié à l'activité du CLH.

Elise CHENE a fait valoir un droit à disponibilité d'un an à compter du 19 septembre 2020. Depuis cette date, Vanessa LETOURNEUX a rejoint l'équipe du service.

1.7.6 Les formations en 2020

Le référent handicap a à cœur de poursuivre une formation continue. Le handicap et l'orientation dans le secteur médico-social a été abordé en 2020.

L'analyse de la pratique est mise en place depuis novembre 2019. Six séances annuelles sont envisagées. En 2020, seulement trois séances ont été programmées en partenariat avec l'équipe du CLIC de Mauges Communauté et celle du CLIC IGEAC. Les séances se déroulent dans les locaux de Mauges Communauté, en présence d'un formateur du CEFRAS. Il apporte son expertise au niveau de la systémie familiale, les maladies psychiques et leur répercussion dans la vie sociale de l'usager, la place du référent handicap dans la relation d'aide... Les retours sont très positifs.

1.8 Démarche qualité/projet de service

L'équipe est en recherche constante de qualité dans l'exercice de l'activité.

L'évaluation interne du CLIC réalisée en 2013, a permis de mettre en place de nombreux outils tels que le livret d'accueil, le dossier individuel usager, les outils de communication. Le CLH pourra s'appuyer sur ces outils pour créer ceux liés à son activité en lien avec le service communication de Mauges Communauté.

Le plan d'accompagnement pour les partenaires est aussi utilisé. Le règlement de fonctionnement du service est cependant à revoir.

En 2020, l'organisation de la réunion d'équipe a été être retravaillée afin de rendre ce moment agréable confortable et productif malgré la quantité d'informations à transmettre (actualité des partenaires, mise à jour des données, projets du service, retour des réunions partenariales...).

La mise en œuvre du RGPD (règlement général de la protection des données) est en cours.

2. RESEAU PARTENARIAL

2.1 Une communication axée sur les acteurs du maintien à domicile, partenaires du CLH

Dès la création du Centre Local du Handicap, la communication a été transmise aux acteurs connaissant le Service Solidarités Santé soit les services liés au maintien à domicile.

2.1.1 Les services d'aide à domicile

Le CLH travaille en lien avec les trente-cinq services d'aide à domicile présents sur son territoire d'intervention. 20 associations ont leur siège basé sur Mauges communauté dont 16 associations ADMR, 1 antenne Anjou Soins Services, 1 Association de Services Mandataire et prestataire de service à Domicile, 1 association d'insertion. Les autres structures intervenantes sur le territoire sont situées à Cholet, Angers où en Loire Atlantique.

Des fusions sont à noter entre des associations ADMR notamment Torfou-Le Longeron avec l'ADMR la Moine, faute de bénévole pour assurer la gestion de l'association.

L'ASMD, basée à Chemillé, a vu son projet de rapprochement avec l'EHPAD Vivre ensemble se concrétiser par la création d'un GCSMS.

Le CLH informe sur les différents SAD du territoire et les modalités de financement de l'intervention à domicile.

2.1.2 Les services de soins infirmiers à domicile

Quatre services de soins infirmiers à domicile interviennent sur Mauges communauté :

- Le SSIAD du Centre Mauges situé à Beaupréau ;
- Le SSIAD « Loire et Mauges » basé à la Chapelle Saint Florent ;
- Le SSIAD « Val de Moine » basé à Montfaucon Montigné ;
- Le SSIAD de « Entre Loire et Coteaux» situé à Beaulieu sur Layon.

Le directeur du SSIAD Loire et Mauges est dorénavant aussi directeur du SSIAD Val de Moine. Les deux SSIAD sont toujours portés par deux entités distinctes.

Le SSIAD « Entre Loire et Coteaux » est porté par le groupe Vyv Care.

Le CLH et les SSIAD travaillent en étroite collaboration pour les accompagnements à domicile de personnes qui nécessitent des compétences médicales.

2.1.3 Les établissements de santé

Le territoire couvert par le CLH de Mauges Communauté compte quatre établissements de santé qui ont la spécificité de proposer une offre de service sanitaire mais aussi sociale :

- L'hôpital privé « St Martin » de Beaupréau ;
- L'hôpital privé « Saint Joseph » de Chaudron-en-Mauges ;
- L'hôpital intercommunal « Lys Hyrôme » de Chemillé-Vihiers ;
- Un établissement de soins de suite et de réadaptation indépendant des trois hôpitaux se situe à Montfaucon-Montigné.

Ces établissements disposent de services de soins de médecine, de soins de suite et de réadaptation. Celui de Beaupréau et de Chemillé compte une unité de soins de longue durée. L'établissement Saint-Joseph de Chaudron gère également un UPHV.

Les établissements Saint Joseph et Saint Martin se sont rapprochés et dorénavant ils sont rattachés à la fondation FASSIC. Ils portent le Pôle de Santé des Mauges. Quant à l'établissement de Montfaucon-Montigné il sera sous mandat de gestion de l'APF à compter de juillet 2020. L'offre de soins proposée par ces trois établissements doit être retravaillée.

Ces hôpitaux sont les portes d'entrée de la prise en charge médicale et sont en lien étroit avec les centres hospitaliers du secteur : Cholet, Ancenis, Nantes et Angers avec qui le CLH travaille en collaboration notamment avec les services sociaux.

Le CLH est également amené à collaborer avec les services des hôpitaux d'Ancenis, de Chalonnes et les différentes cliniques de Cholet et Angers.

En contact avec les assistants sociaux, le CLH assure des relais au retour à domicile des patients en situation de handicap

2.1.4 Les services sociaux

Le CLH travaille également en lien avec les travailleurs sociaux de la caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), de la Mutualité Sociale Agricole (Agence d'action sociale « Mauges Choletais » de la MSA), des établissements de santé, des Maisons départementales des Solidarités et de l'équipe des évaluateurs coordonnateurs de la Maison départementale de l'Autonomie.

De nombreux contacts et certaines visites à domicile sont réalisés avec les services sociaux dans le cadre des missions de coordination.

2.1.5 Les professionnels de santé libéraux

La coordination autour de la personne en situation de handicap se fait nécessairement en lien avec :

- Les médecins généralistes du territoire ;
- Les infirmiers libéraux et centre de soins ;

D'autres établissements et services, coopèrent avec le CLH que ce soit des relais pour les situations individuelles et/ ou la participation aux groupes de travail.

2.1.6 Les services d'accompagnement

- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap (SAMSAH)

2.1.7 Les lieux de vie

Pour les personnes en situation de handicap en fonction de leurs besoins, de leur âge et de leur projet, les possibilités sont nombreuses : Foyers d'Hébergement (FH), Centre d'accueil de Jour (CAJ), Foyer Occupationnel (FO), Maison Accueil Spécialisée (MAS) Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Unité pour Personnes en situation de Handicap Vieillissantes (UPHV), la colocation et l'accueil familial.

L'équipe du service solidarités-santé organise les cellules de concertation. Tous les acteurs du maintien à domicile sont conviés à y participer L'étendue du territoire ne permet pas une rencontre à l'échelle de Mauges Communauté. L'équipe a fait le choix de proposer des rencontres par commune. Lors de ces rencontres les situations bloquantes sont évoquées afin de bénéficier d'une analyse pluriprofessionnelle de la situation. L'objectif est aussi d'anticiper sur les situations évolutives et informer les partenaires tels que les SSIAD ou les SAD d'une future prise en charge, mise en place d'un binôme...Les professionnels se connaissent physiquement et cette interconnaissance facilite les échanges du quotidien.

2.2 Acteurs principaux : dans le cadre de l'accompagnement des personnes aidées.

2.2.1 En lien avec les demandes principales des personnes : l'insertion professionnelle

Le référent handicap assure l'animation d'un groupe sur l'insertion professionnelle et l'emploi. Il aide à la complétude des formulaires MDPH, les habitants souhaitant formuler une demande liée à l'insertion professionnelle. La complémentarité de ces deux missions : mise en réseau et travail collaboratif avec l'accompagnement individuel a permis une interconnaissance rapide des acteurs.

Les relais des acteurs sont nombreux, Pôle Emploi, est par exemple, le premier service orienteur sur ces demandes. Le CLH compte aussi, la MDS, Cap Emploi, la Mission Locale, le service social de la CARSAT, le service social MSA.

Les porteurs d'Entreprises Adaptées (EA) et d'Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont présents sur le groupe de travail et ont souhaité que le CLH soit présent à la réflexion menée sur le bassin de vie Cholet-Mauges sur « Un Avenir après l'ESAT », la dernière rencontre prévue en mars 2020 n'a pas pu se tenir compte tenu du contexte sanitaire.

2.2.2 Un conventionnement avec le Département, moteur d'une collaboration avec les services de la MDA et de la MDS

La convention entre le Département et Mauges Communauté a été signé le 5 novembre 2019. Cette convention a confirmé le lien et la complémentarité entre les services du Département et Mauges Communauté que ce soit au niveau de l'accompagnement individuel ou de la participation aux groupes de réflexion en local.

➤ L'équipe de la MDA

Les évaluateurs et les instructeurs de la MDA sont des partenaires en contact régulier avec le référent handicap. L'échange sur les situations facilite au quotidien la prise en charge et améliore la réactivité dans l'adaptation du plan d'aide de compensation en fonction de l'évolution du projet de vie de l'usager. Le partenariat concerne les situations relevant d'une prise en charge financée par le Département. Également, des liens sont effectués régulièrement en amont de l'envoi du dossier MDA. L'expertise des professionnels de la MDA permet de faciliter, par la suite, l'aide à la complétude du formulaire proposée par le référent handicap.

➤ L'équipe de la MDS

La MDS des Mauges est également un service qui oriente les personnes qui verbalisent une unique demande MDPH. La connaissance et la complémentarité des missions permettent une prise en charge globale de la personne. A noter qu'un professionnel de la MDS est présent sur chacun des groupes de travail, impulsé par Mauges Communauté.

2.2.3 Un partenariat à entretenir et densifier.

Le réseau de partenaires demande à être en permanence densifié.

En 2020, plusieurs rencontres ont permis de présenter le CLH aux partenaires du territoire. Ces rencontres contribuent à améliorer le parcours de vie des personnes par une meilleure orientation sanitaire ou sociale à travers des échanges facilités par l'interconnaissance des acteurs.

Le partenariat permet, un croisement pertinent des observations du territoire, l'interconnaissance et le partage des connaissances et des compétences de chacun.

Le CLH sur l'année 2020, s'est efforcé de continuer à rencontrer les acteurs, malgré le contexte sanitaire, et ainsi continuer à les inciter à rejoindre les groupes de travail en cours et se faire écho de leur projet auprès des élus du territoire.

2.3 Autres partenaires : dans le cadre de projets, réflexions locales.

2.3.1 Les CCAS

Dans le cadre de leurs missions, les CCAS proposent des réflexions autour de la personne en situation de handicap. Le référent handicap est invité à participer à certaines réunions de commissions des CCAS.

2.3.2 Les centres sociaux

Les centres sociaux ont vocation à accompagner les projets des habitants sur un territoire et notamment des actions avec les personnes en situation de handicap. Certains développent des groupes de paroles, d'entraide pour les aidants. Le CLH contribue à la diffusion d'informations ou s'associe à l'organisation de certaines actions.

2.3.3 Les associations

Les associations sont parfois les relais d'information des actions CLH et inversement.

La Maison Rochas, située à Mauges sur Loire, a mis en place un groupe opérationnel sur l'habitat inclusif. Il réfléchit à la transformation de l'offre sur cet établissement.

La colocation de la Blottière, située à Mauges sur Loire, a également, pour son dépôt de demande pour l'appel à manifestation d'intérêt sur l'habitat inclusif, demandé une relecture par le CLH.

L'expertise du référent handicap est reconnue. C'est pourquoi, il est sollicité pour des diagnostics locaux, pour la réflexion aux projets innovants, pour la participation à des groupes de travail...

Réunions	Temps passé
Analyse des Besoins Sociaux à Mauges sur Loire	0
Comité local des aidants	0
MAIA : Groupe géronto/handicap	0
Groupe Veille partenaires Rives de Loire	3h
Groupe Centre social Val'Mauges	0
Groupe de travail une vie après l'ESAT	0
Groupe de travail parents et handicap CS Evre et Mauges	0
Groupe Opérationnel Maison Rochas	0
TOTAL	3h

3. LE COMITE PARTENARIAL DU HANDICAP

Le référent handicap a pour mission d'instaurer et d'animer un réseau de partenaires sur le territoire. Grâce à sa connaissance des acteurs du territoire via :

- le recensement des acteurs et constitution d'un réseau ;
 - la création de supports d'information à destination du public sur les ressources du territoire ;
- Il doit aussi concevoir et mettre en œuvre des projets ou actions collectives.

A la suite du comité partenarial du handicap de décembre 2018, plusieurs groupes de travail ont été proposé :

- Collectif territorial des aidants ;
- Adultes et Vieillissement ;
- Emploi et insertion professionnelle ;
- Enfance et Jeunesse ;

3.1 Le groupe de travail Enfance et Jeunesse

Les actions sont les suivantes :

- Pour la création d'un annuaire en lien avec l'Agglomération du Choletais, une réunion s'est tenue en présence des élus et techniciens des deux territoires afin de clarifier le projet. Des études se sont menés en 2020. La réflexion doit se poursuivre ;
- Une action de sensibilisation tout public pour amorcer le changement de regard sur le handicap, via le spectacle « Instants Fragiles » la Compagnie Essentielle Éphémère devait se tenir en avril 2020. La représentation a été annulée ;

- Une action de formation/ sensibilisation pour permettre la montée en compétences des professionnels intervenant auprès des enfants a démarré au 3^{ème} trimestre. Le deuxième confinement n'a permis de réunir de nouveau les participants. La fin de la session a été reportée au printemps 2021.

Les acteurs y témoignent leur intérêt de construire à plusieurs, avec des regards complémentaires des actions concrètes. Ils rappellent l'importance de se connaître pour tendre ensemble vers un meilleur accompagnement.

3.2 Le groupe de travail Adultes et Vieillissement

Les actions sur ce groupe sont :

- Le GEM Soleil de Cholet a déposé une demande d'extension soutenue par les élus de Mauges Communauté. Une réponse de l'ARS est toujours en attente.
- La réflexion pour le développement des compétences des professionnels œuvrant à domicile ou en établissement auprès des personnes en situation. Les cadres, directeurs et chefs de services ont permis des échanges inter-établissements. Les professionnels de terrains ont effectivement peu de contacts entre eux pour se nourrir des expériences et expertises des autres professionnels. Les modalités de rencontres / échanges des professionnels de terrain œuvrant à domicile ou en établissement sont difficiles à déterminer.

3.3 Le groupe de travail Emploi et insertion professionnelle

L'action qui se dessine est de proposer une action à destination des entreprises, dans le cadre de la réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs en situation de Handicap (OETH).

Les membres du groupe de travail relatent leur réflexion et leur attente commune : se connaître d'abord pour agir après.

Cette instance a permis également une présentation, par l'ADAPEI 44, du dispositif emploi accompagné en expérimentation sur la Loire Atlantique et la Mayenne. Ce dispositif ressource sera en place dès le 1^º décembre 2019 en Maine et Loire.

Pour 2020, le projet de rencontre avec les clubs d'entreprises et l'organisation d'une soirée à d'information sur l'OETH n'a pas pu aboutir. Le projet est reporté à 2021.

3.4 Le Collectif territorial des aidants a été créé en 2016 et porté par le CLIC et l'UDAF de Maine-et-Loire.

L'année 2020, a permis l'enrichissement de ce groupe par des acteurs et des aidants accompagnant des personnes en situation de handicap. La Journée Nationale des Aidants a dû être annulée.

Pour les trois derniers groupes, la première rencontre a été l'occasion de se questionner autour du parcours de la personne en situation de handicap : quelles sont les ruptures dans le parcours de la personne en situation de handicap ? quels leviers ? quelles ressources sur le territoire ? quelles réponses à construire ?

3.5 Le comité partenarial du Handicap

L'année 2020 n'a pas permis de réunir le comité partenarial du handicap. Le contexte sanitaire, le changement de référent handicap au cours de l'année ont perturbé l'activité.

Groupes	Temps passé pour les réunions (préparation/animation/CR) x nombre de réunions	Temps total
Comité partenarial du handicap		
Enfance jeunesse		
Enfance jeunesse – annuaire handicap	12/02/20 17/02/20	1h30 1h30
Enfance jeunesse – spectacle sensibilisation	x	x
Enfance jeunesse - formation	20/01/20	2h
Emploi et Insertion professionnelle	16/01/20	2h
Adulte et vieillissement		
TOTAL		7h

4. SOLIMAUGES :

SOLi'MAUGES a été un évènement marquant pour le Service Solidarités Santé en 2019. Cet événement transversal à l'ensemble de ses branches : CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologie), le Contrat Local de Santé et le Centre Local du Handicap sera reconduit en 2021.

Les objectifs de cet évènement, posés par le service Solidarités Santé, sont de :

- Fédérer les acteurs du handicap et de la perte d'autonomie ;
- Informer les personnes concernées sur les ressources du territoire.

Groupes	Temps passé pour les réunions (préparation/animation/CR) x nombre de réunions	Temps total
SOLi'MAUGES	8 réunions	15h (9h réunions + 6h prépa)

Afin de préparer avec anticipation cet événement de grande ampleur une réunion s'est tenue dès 2020 pour l'événement 2021.

5. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL EN 2020

5.1 Nombre de personnes aidées et nouvelles personnes aidées :

	Nombre
Total personnes aidées	275
Dont nouvelles personnes aidées * * : est considérée comme nouvelle personne aidée une personne qui n'a jamais fait appel au CLH, même les années antérieures.	201

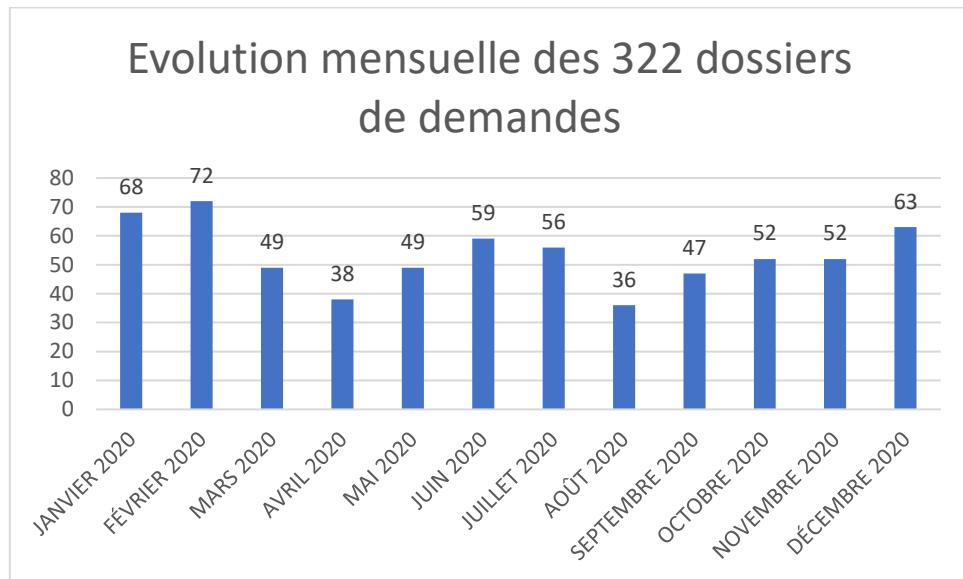
Le référent handicap a accompagné 275 personnes en situation de handicap dont 201 nouvelles personnes en 2020.

5.2 Connaissance du CLH,

Sur les 201 nouvelles personnes aidées par le CLH, la répartition des services orienteurs est la suivante :

Connaissance du CLH	Nombre de personnes
Sans renseignement	5
AUTRE ASSOCIATION	3
AUTRE CLIC	1
AUTRE PROFESSIONNEL DE SANTÉ	3
BOUCHE À OREILLE	70
DÉJÀ CONNU DU SERVICE	7
Demande faite par un médecin	1
Demande faite par un professionnel	37
HÔPITAL	1
IDE	2
MAIRIE, CCAS, CIAS	7
MEDECIN TRAITANT	9
POLE EMPLOI	13
RESEAU DE SANTE	1
SITE INTERNET	1
STRUCTURE D'HÉBERGEMENT	1
TOTAL	201

5.3 Evolution mensuelle des demandes



5.4 Nombre de dossiers de demandes, selon les degrés d'urgence

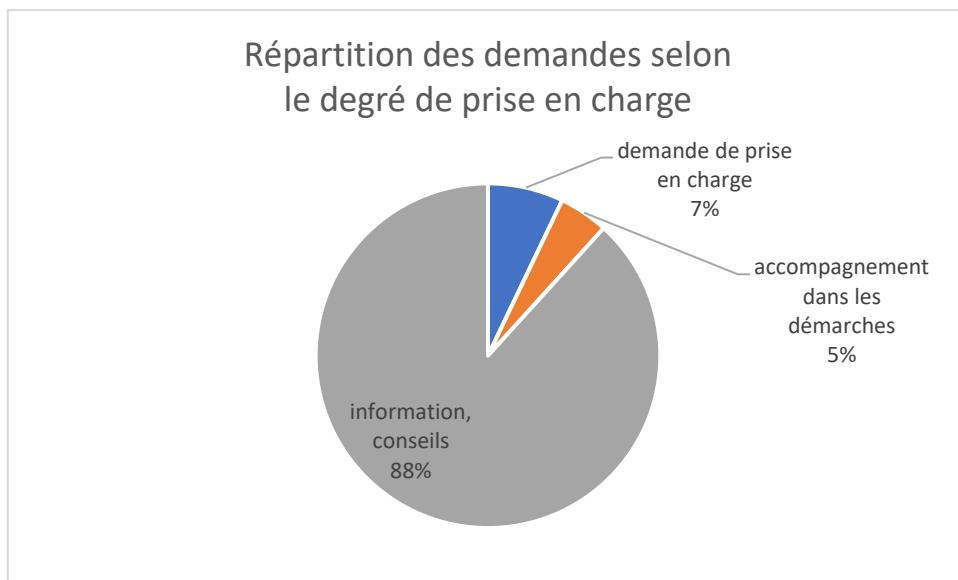
La notion de degré d'urgence est induite par le logiciel utilisé par le CLH, Logiclic.net, pour distinguer le niveau d'implication auprès des personnes aidées.

Le degré d'urgence 1 et 2 correspondent à un suivi ponctuel sans accompagnement dans le temps pour l'adaptation du plan de compensation. Le degré d'urgence 1 correspond à une information transmise et/ou une mise en lien avec les partenaires. Cela suppose une autonomie de la personne qui permet, avec les outils transmis, d'effectuer ces démarches seule.

Le degré d'urgence 2 « accompagnement dans les démarches » inclut en plus, un temps nécessaire pour l'accompagnement dans les démarches administratives, pour compléter le formulaire MDPH, pour décrypter les attentes de la MDA à travers les rubriques du dossier. Un contact peut alors être pris avec les services de la MDA ou tout autres partenaires.

Le degré 3 « prise en charge » implique lui, un accompagnement sur la durée auprès de la personne et de son entourage et des liens avec les partenaires. Une vigilance particulière est offerte pour ces situations.

	« Degré d'urgence » 1 : Informations, conseils	« Degré d'urgence » 2 : Accompagnement dans les démarches	« Degré d'urgence » 3 : prise en charge	Total
Nombre de dossier de demandes	285	15	22	322
Pourcentage	88%	5%	7%	100%



275 personnes ont permis l'ouverture de 324 dossiers de demandes. Pour rappel, une personne peut formuler plusieurs demandes dans l'année.

Les demandes d'accompagnement dans les démarches, elles représentent 7% de l'activité.

Le nombre de situations accompagnées dans le temps est de 22. Le référent handicap prend beaucoup de temps pour la gestion de ces situations. La coordination entre les acteurs et l'accompagnement de la personne dans son projet de vie sollicite un investissement important du référent. Les situations de personnes isolées sont fréquentes, le manque de réponses des services d'aide à domicile à domicile et des établissements, demeurent préoccupantes et alimentent les réflexions des groupes de travail. Les difficultés dans le parcours peuvent également être recensées et transmises aux élus de la Commission Action Sociale et Santé.

Malgré une formation sur la complétude des dossiers, les approches sont différentes entre Mme Chéné et Mme Letourneux. C'est pourquoi des évolutions sont à noter dans les statistiques de prise en charge des situations. Mme Chéné, de formation travailleur social, tendait vers un accompagnement de label 3, alors que le parcours professionnel de Mme Letourneux tend vers l'information et l'orientation. L'accompagnement est réservé à quelques situations.

Cela est aussi expliquer par l'évolution des demandes individuelles et de partenariat. La place de l'accompagnement est ainsi limitée.

5.5 Répartition du nombre de personnes aidées selon :

- **Age :**

	De 0 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	+ de 60 ans

Nombre de personnes aidées	20	27	17	30	52	106	5
-----------------------------------	----	----	----	----	----	-----	---

5 personnes sont âgées de 60 ans à la fin de la période. Pour celles-ci le relais a été pris par l'équipe du CLIC.

68% des usagers du CLH ont entre 30 et 59 ans. La part des moins de 20 ans évolue de 12 à 17%.

- Sexe :**

	Femmes	Hommes
Nombre de personnes aidées	133	142

Le soutien du CLH est presque égale entre les hommes et les femmes.

5.6 Répartition du nombre de personnes aidées et du nombre de dossiers de demandes selon l'origine géographique :

Communes d'intervention	Nombre de personnes aidées
Beaupréau en Mauges	46
Chemillé en Anjou	47
Mauges sur Loire	35
Montrevaux sur Evre	42
Orée d'Anjou	19
Sèvremoine	45
Sans renseignement ou hors secteur	41

La répartition par commune est plutôt équitable. Pour Beaupréau en Mauges, Mauges sur Loire et Sèvremoine, le nombre de personnes aidées restent stables par rapport à 2019. Pour les autres communes, le nombre progresse.

Le CLH peut être contacté pour des personnes hors secteur parce que les proches vivent sur le territoire de Mauges Communauté.

Pour les adresses non renseignées, il s'agit pour la plupart d'oublis de complétude dans la fiche de l'usager dans Logiclic.

Certaines erreurs d'orientation persistent chez les professionnels. Des personnes en situation de handicap peuvent fréquenter des services basés sur Mauges Communauté mais être domiciliées hors de l'agglomération.

5.7 Personne à l'origine du dossier de demande :

Origine	Nombre
Entourage/ Famille	110
Personne concernée	146
Médecin	1
Professionnel	65
Total	322

D'une manière générale, on remarque que 45% des prises de contact avec le CLH se font par la personne elle-même et 34% par son entourage. Ces derniers sont parfois les représentants légaux, détenteurs de l'autorité parental mais toujours AIDANTS et en recherche de solution dans leur quotidien qui peut être complexe.

Le plus souvent les personnes témoignent prendre contact avec le service sur les conseils d'un professionnel. Si nous ajoutons les demandes des professionnels et celles des médecins, nous estimons que 21% des demandes sont d'origine professionnelles, elles évoluent par rapport à 2019, 19%.

5.8 Nombre d'entretiens réalisés :

Types d'entretiens	Nombre d'entretiens	Nombre d'entretiens	Nombre d'entretiens	TOTAL
« Degré d'urgence » 1 : Informations	« Degré d'Urgence » 2 : Accompagnement dans les démarches	« Degré d'urgence » 3 : prise en charge		
Par téléphone	959	39	329	1327
Par mail / courrier	947	24	495	1466
Chez un professionnel	2	/	5	7

A domicile de la personne aidée	93	7	18	118
A l'hôpital	/	/	1	1
Chez un accueillant familial	/	/	/	/
Chez l'entourage	2	/	/	2
Au CLH/ en permanence	47	3	5	55
En visioconférence	1	/	/	1
TOTAL	2051	73	853	2977

En 2020, le référent handicap a réalisé 2979 entretiens dont 2185 entretiens physiques. 118 se sont déroulés au domicile de l'usager malgré deux confinements.

Les usagers pour les dossiers de demande de degré 1 sont nombreux à bénéficier des informations par téléphones ou mails. Quelques visites à domicile ou RDV pendant les permanences peuvent être proposés si besoin.

Pour le degré 2, les RDV à domicile ou lors des permanences sont équitablement répartis.

Le nombre d'entretiens réalisés pour les situations de label 3 sont supérieur au volume du degré 2. Le suivi de la situation par le référent handicap, implique un nombre de démarches et de contacts importants.

Dans le cadre des situations de label 3, des réunions de coordination peuvent être nécessaires pour des projets de vie liés au maintien à domicile. Le référent handicap a organisé deux réunions pour l'année 2020. Ces réunions nécessitent du temps de préparation, une prise de contact avec tous les professionnels qui interviennent au domicile, une organisation (date, lieu,...), l'animation de la réunion et ensuite la rédaction d'un compte-rendu. Dans ce cas, il faut compter au moins 4 heures pour chaque rencontre. Celles-ci se sont déroulées au domicile de l'usager. La participation aux cellules de concertation, organisées par l'équipe du CLIC, est possible, le référent handicap s'est rendu à une seule reprise à ce temps d'échanges en 2020.

Le référent handicap compte en moyenne 1h30 de présence au domicile auquel il faut ajouter le temps de déplacement. Les RDV en permanence ou dans les locaux de Mauges Communauté ont une durée moyenne de 1h15.

5.9 Liste et nombre des demandes retenues selon les labels : information sociale, soutien et vie à domicile, offre de soins, structure d'accueil, aidant, signalement

LISTE DES DEMANDES EFFECTUÉES SELON LES DEGRÉS D'URGENCE					
CATEGORIES	DEMANDES EFFECTUEES	Degré 1	Degré 2	Degré 3	TOTAL
AIDANTS	Action aide aux aidants	3	/	/	3
	Associations d'entraide	1	/	1	2
	Plateforme de répit	1	/	/	1
	Soutien moral aidants	6	/	2	8
	Soutien moral PH	11	/	2	13
	Total Aidants	22	/	5	27
INFORMATIONS SOCIALES (administrative, financière, juridique)	Accompagnement social, budgétaire, adm	17	1	1	19
	Aide sociale	9	/	1	10
	Autres aides financières	4	/	/	4
	Autres informations sociales	8	/	/	8
	CPAM : Pension invalidité	13	/	/	13
	CPAM : MTP	/	/	1	1
	Droits parents	8	/	/	8
	Informations sur le CLH	107	9	9	125
	Informations juridiques	1	/	/	1
	Information sur le CLIC	2	/	/	2
	MDA Handicap : évaluation sociale	8	3	/	11
	MDA handicap : AAH	49	3	4	56
	MDA handicap: cartes	28	5	1	34
	MDA handicap : demande pour les moins de - 20 ans	39	3	/	42
	MDA handicap : insertion professionnelle	91	7	5	103

	MDA handicap : Orientation ESMS	13	1	2	16
	MDA handicap : PCH	27	2	10	39
	Mesure de protection (requête)	5	/	2	7
	Informations prestataires/mandataires/CESU	2	/	/	2
	Total informations sociales	431	34	36	501
OFFRE DE SOINS	Accompagnement Psy	2	/	/	2
	SSIAD	1	/	2	3
	Total Offre de soins	3	/	2	5
RENSEIGNEMENTS/ SIGNALLEMENT	Echange avec les professionnels	47	2	14	63
	Personnes isolées et/ou fragiles	2	/	/	2
	Renseignement / signalement	1	/	/	1
	Total Signalement	50	2	14	66
SOUTIEN ET VIE A DOMICILE	Accueil de jour	1	/	/	1
	Adaptation habitat (ANAH)	7	2	2	11
	Aide à la personne (SAAD)	11	/	4	15
	Aides techniques	5	1	2	8
	Assistance domestique	12	/	2	14
	Conseil Ergo	2	/	/	2
	Hébergement temporaire	1	/	/	1
	Loisirs	5	/	/	5
	Portage de repas/restauration en structure collective	2	/	1	3
	Présence sécurisante de jour	/	/	1	1
	Présence sécurisante de nuit	1	/	/	1
	Recherche de logement ordinaire	6	/	1	7
	Suivi sortie hôpital (relais AS)	1	/	1	2
	Télé-assistance	2	/	/	2
	Transport Mobilité	5	1	/	6
Total soutien et vie à domicile		61	4	14	79

STRUCTURE D'ACCUEIL	Autres associations	/	/	1	1
	EHPAD	1	/	1	2
	Établissements médicalisés	1	/	/	1
	Famille d'accueil sociale	1	/	/	1
	Foyer de vie/IME/MAS/FAM	2	/	/	2
	Résidence autonomie	2	/	/	2
	Via trajectoire : gestion tableau de suivi	/	/	1	1
	Via trajectoire : création de dossier	1	/	/	1
	Via trajectoire : Demande d'informations	1	/	/	1
	Total structure d'accueil	9	/	3	12
NON RENSEIGNES		12	/	1	13
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES		588	40	75	703

71% des demandes formulées auprès du CLH concernent des informations d'ordre **social**. C'est au sein de cette catégorie que l'on retrouve les prestations et droits étudiés par la MDA et les organismes de Sécurité sociale.

La majorité des demandes sont liées à l'insertion professionnelle. Cela s'explique par les relais de Pôle Emploi principalement, pour des demandes de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). En complément, sur ces questionnements, des relais sont effectués vers le service de santé au travail et également vers les services sociaux de la CARSAT ou de la MSA pour accompagner les personnes dans leurs questionnements en fonction de leur situation.

Pour les situations de degré 1 et 2 cette demande est la plus représentée. Elle concerne des personnes qui sont en démarche de renouvellement ou de première demande d'ouverture du droit à la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur en situation de Handicap (RQTH). A la suite de l'ouverture de ce droit, les personnes s'entourent des services ressources pour être accompagnées (Pôle Emploi/ Mission Locale du Choletais/ CARSAT/ MSA/MDS/ CAP EMPLOI/ Services ressources humaines de leur entreprise...). Il y a donc une aide proposée ponctuellement, correspondant au manque du territoire et à la complémentarité des acteurs.

Dans ce degré d'urgence, les situations relayées par la MDS pour les évaluations sociales dans le cadre d'orientation en établissement et services médico-sociaux pour les enfants sont comptabilisées. Ces demandes se concentrent sur le premier trimestre (calendrier MDA) et nécessitent, à la suite d'un entretien unique, avec un ou les deux parents, un rapport écrit du référent handicap. Ce document est indispensable pour que la MDA enregistre la demande comme complète.

Pour les situations de degré 3, les demandes de PCH sont majoritaires et impliquent un accompagnement dans la durée et des contacts avec les professionnels du domicile. Elles sont liées à la catégorie **soutien et vie à domicile**. Elles concernent des demandes sur le fonctionnement des services d'aide à domicile présents sur le territoire, les possibilités d'adaptation ou l'amélioration du logement et les systèmes de téléalarme.

Les échanges entre professionnels ont été très nombreux. Les situations nécessitent une évaluation multi professionnelles, un accompagnement, une coordination des intervenants et un suivi dans le temps intense. Sans service relai de proximité le CLH prend une place comme facilitateur dans le parcours de vie et dans l'aide à la mobilisation des services et prestations. C'est ce besoin, qui avait été détecté par les coordinatrices CLIC lors de leurs accompagnements et lors de l'expérimentation en 2015/2016.

Après 18 mois d'activité, le CLH s'est engagé, sur le premier semestre 2020, à préciser/ rajouter des demandes en lien avec les besoins du territoire sur son logiciel pour que le rapport d'activités prochain reflète les besoins réels du territoire.

5.10 Motifs de sortie : nombre de dossiers de demande clôturés

Motifs	Nombre
Décès	1
Dossier traité	272
Hospitalisation	3
Refus d'aide	3
TOTAL	279

Nombre de dossiers de demande actifs au 31/12/2020 : 48

5.11 Mise à jour du répertoire ressources

Afin de garder à jour toutes les données, le référent handicap doit assurer une veille. La presse est consultée quotidiennement. La participation aux réunions partenariales permet de connaître les actualités de chaque partenaire. Les relations au quotidien sont sources d'échanges d'information. Aussi, annuellement toutes les fiches sont mises à jour pour les tarifs, les secteurs d'intervention et autres données nécessaires à l'activité du service. Les nouveaux services sont reçus par l'ensemble de l'équipe lors de la réunion d'équipe du mardi. Le travail de mise à jour est conséquent sur un territoire comme celui de Mauges Communauté. Il est cependant indispensable. Au-delà de la mise à jour des fiches, le site internet doit être aussi modifié à chaque changement. De plus, les dossiers individuels des usagers sont archivés et détruits selon la procédure définie par l'équipe.

5.12 Soutien aux aidants

Le CLH a mis en œuvre le soutien psychologique individuel des aidants depuis 2019. Ils peuvent profiter de 5 séances avec un psychologue libéral. Cette action reçoit le soutien financier de la CNSA via la section IV.

Quelques actions visant le bien-être des aidants ont été conduites. Peu d'aidants ont su bénéficier de cette approche.

La Journée nationale des aidants a été organisée en partenariat avec l'UDAF et le collectif des partenaires locaux. Le spectacle « Je suis l'autre » a été joué devant quelques aidants et des élèves (futurs professionnels de l'aide à la personne). Les témoignages et échanges en fin d'après-midi reflétaient les parcours des aidants de personnes âgées et personnes en situation de handicap. Cette action de sensibilisation/information a reçu un soutien financier via la section IV de la CNSA.

Le soutien aux aidants se traduit aussi au quotidien par l'écoute apportée par le référent handicap lors des échanges téléphoniques ou les rencontres au domicile.

6. COMPTE ADMINISTRATIF ET BILAN FINANCIER 2020

FONCTIONNEMENT / DEPENSES	montants	FONCTIONNEMENT / RECETTES	montants
011 charges à caractère général	8 974.03 €	74 Dotations, subventions et participations	
606 Achats non stockés	341.33	74124 Dotation intercommunalités	3 267.76
611 contrats prestations de services	0	7473 subventions DEPARTEMENT	1 100,00
6135 locations mobilières	1 135.26	74741 subventions COMMUNES	
615 entretien et réparations	1 482,09	7477 subvention Leader	50 000,00
6161 assurances	266.14	7478 autres organismes	
6182 documentations	248.89		
6184 formations	5 004,00		
6237 publications	0		
6251 voyages et déplacements	0		
6257 réceptions	12,99		
626 frais postaux et télécommunications	463.28		
627 frais bancaires	0,04		
6281 cotisations	0		
637 autres impot, axes, autres organismes (sacem)	0		
012 charges de personnel	45 045.12		
6218 personnel extérieur (secretariat général)			
Provision pour les postes non pourvus (64111)			
633 impot - taxe et versement assimilé sur rémunération	670.52		
641 rémunération du personnel	31 994.45		
645 charges de sécurité sociale et de prévoyance	11 882.62		
647 autres charges sociales	497.54		
6811 amortissements	348.61		
TOTAL DEPENSES	54 367.76 €	TOTAL RECETTES	54 367.76 €

7. ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PROJETS N + 1

A. Conclusions du CLH sur l'année écoulée :

Personnes accompagnées	<p>Le Département de Maine et Loire mène une politique sociale qui regroupe depuis 2016 la politique gérontologique et le handicap. Ainsi La Maison départementale de l'autonomie accompagne les personnes en perte ou en manque d'autonomie, quel que soit leur âge : enfants, adolescents, adultes, en situation de handicap et personnes âgées. Les élus de la Commission Action Sociale ont à cœur d'accompagner au mieux la population. Ainsi, l'accès à l'information et le soutien de la population au quotidien localement sont des objectifs importants pour la collectivité. C'est l'objectif du CLH.</p> <p>Le référent handicap remarque la difficulté de mettre en œuvre le plan de compensation. Ce dernier est fortement impacté par le manque de personnel dans les SAD et leur non-formation à la prise en charge des différents handicaps concernant les aides humaines ou l'absence de solutions de proximité.</p> <p>La mobilité reste un facteur important d'isolement pour la population rurale de Mauges Communauté.</p>
Ressources du territoire : mobilisation des acteurs, dynamique locale	<p>Le Comité partenarial du handicap a pour but de mobiliser les acteurs afin d'instaurer une dynamique locale.</p> <p>Les groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année. Les projets devaient voir le jour en 2020 mais la situation sanitaire a reporté un bon nombre d'entre eux à 2021.</p> <p>Le contrat local de santé est une activité du service solidarités-santé. Le CLH est un acteur majeur dans la prévention des ruptures de parcours pour les personnes en situation de handicap du territoire.</p>

	La collaboration avec le CLIC est très importante au quotidien pour le relais des situations des usagers de plus de 60 ans, pour la mise à jour des outils....
Fonctionnement et gouvernance du CLH	Elise CHENE a demandé une disponibilité. Elle est remplacée par Vanessa LETOURNEUX..

B. Projets N+1

La Gouvernance

La feuille de route 2021-2030, permettra aux élus de déterminer les nouvelles orientation du CLH.

L'activité du CLH

L'activité individuelle du CLH est en constante évolution. Les sollicitations des partenaires pour participer à des réunions partenariales, groupes de travail, actions collectives sont très fréquentes. Cela est très positif. Le travail accompli depuis 2018 est ainsi valorisé. Cependant, les délais de réponses aux usagers sont impactés.

En 2021, la partie « Solidarités » du site internet de Mauges Communauté va être revue. Ainsi, la recherche sera réalisée par thématique et non par critère d'âge ou de situation de handicap. Un travail en collaboration avec l'agglomération du Choletais est en cours afin de rendre l'information accessible pour les populations de territoire voisins.

Le CLH doit veiller à communiquer sur son activité et ses missions auprès des instances locales et des professionnels de premier recours.

Le CLH est engagé pour la deuxième édition de l'événement Soli'mauges qui se tiendra en 2021.

Le CLH participe aussi à l'organisation de la Journée Nationale des Aidants en octobre.

Ces initiatives trouvent un appui auprès de différents partenaires, centres sociaux, les établissements d'accueil et d'hébergement, les communes, les acteurs de médico-social, soit pour l'élaboration de l'action, la diffusion de l'information, le financement de la communication, la mise à disposition de salles...

Actions de soutien individuel auprès des aidants

Le CLH, grâce au soutien de la CNSA renouvelle sa proposition de soutien psychologique individuel auprès des aidants. Pour 2021, 10 accompagnements sont sollicités pour le Service

Solidarités Santé, 5 pour les aidants de personnes âgées et 5 pour les aidants de personnes en situation de handicap.

Pour conclure, les résultats 2020 sont très satisfaisants en termes d'accompagnement individuels et de développement du réseau partenarial. Les membres de la Commission Solidarités- Santé ont su prendre les décisions adaptées pour l'activité du service. Les référents handicap ont dû faire face à une activité conséquente malgré un contexte sanitaire difficile.

www.maugescommunaute.fr



1 rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111
Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex

02 41 71 77 00 // handicap@maugescommunaute.fr